



*GROUPEMENT FONDE EN 1855*

A Rouen, le 10 décembre 2010

**A l'attention de Monsieur le  
Directeur  
DREAL de la Haute Normandie**

Monsieur le Directeur,

Les ingénieurs des TPE constituent le corps technique majoritaire du MEDDTL. Ils ont œuvré dans l'ex-ministère de l'écologie et ont participé à sa construction. Ils étaient aussi présents dans les ex-DRIRE, ainsi que dans de nombreux autres ministères (Agriculture, Justice, Santé, Intérieur, Défense...).

Au cours des quatre dernières années, ils ont prouvé dans les nouveaux services du ministère qu'ils étaient à même de porter l'ensemble des champs du développement durable. Ils ont montré leur capacité d'adaptation à une large palette de métiers et de postures (du chargé de mission au directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement) grâce à la variété de leurs profils (généralistes, généralistes de domaine, spécialistes ou experts) et de leur formation.

La création du ministère du développement durable les a confortés dans la logique qu'ils avaient eux-mêmes portée naturellement sur les territoires : le développement durable par la convergence des politiques publiques d'urbanisme, aménagement, environnement, nature, paysage, biodiversité, logement, habitat, politique de la ville, transport, routes, sécurité routière, prévention des risques et gestion de crise.

Si les ingénieurs des TPE ont pu entendre que la convergence des politiques induise une fusion des services, ils s'interrogent aujourd'hui sur la fusion partielle des corps d'ingénieurs telle qu'elle est engagée par l'administration.

La direction des ressources humaines se donne une année pour finaliser les projets de texte, mais s'est-elle interrogée sur le sens à donner à cette fusion, sur le rôle et l'avenir du futur corps fusionné ?

Même le périmètre de la fusion n'a fait l'objet ni d'une réflexion ni d'une concertation préalable. Quelle logique suit-il ? Pourquoi exclure de la réflexion certains corps d'ingénieurs, pourtant à nos côtés dans les services, par exemple à la DGAC ou en DREAL ? Certains sont écartés autoritairement de la réflexion sans explication. L'approche RGPP a annihilé toute autre ambition dans ce projet de fusion.

L'absence d'ambition s'affiche également à travers le projet de statut de ce futur corps. Des discussions en cours entre la Fonction Publique et notre ministère sont en train de dévoyer l'arbitrage rendu par le Premier Ministre, en prévoyant de multiples freins à la progression de carrière (à ce jour plus de 500 ingénieurs des TPE occupent des fonctions de 3<sup>ème</sup> niveau) et en tentant de pérenniser la discrimination d'accès aux emplois de directeurs (DATE).

La revalorisation indemnitaire prévue pour les ITPE est trop largement insuffisante au regard des rémunérations existantes au MEDDTL sur des niveaux de responsabilité équivalents, ainsi qu'au regard des enjeux de demain pour ce ministère et pour la légitimité technique de l'Etat.

**Ainsi les ingénieurs des TPE doutent aujourd'hui de leur avenir au sein du MEDDTL, et donc au sein des DREAL.**

Les organigrammes foisonnants des DREAL et l'intégration des nouvelles missions – parfois mal définies et dépourvues d'un pilotage national cohérent – ont conduit à des contenus et des niveaux de responsabilité très variables, amenant dans certains cas un recul vis-à-vis des positions que nous occupions antérieurement. Nous serons extrêmement vigilants à ce que nos responsabilités et nos positionnements soient au niveau de l'ambition que nous avons pour le corps.

Enfin, nous vous demandons d'ouvrir largement vos postes et d'accepter d'examiner les candidatures des ITPE souhaitant postuler dans votre service et devenir vos collaborateurs directs ou indirects. Nous avons toujours estimé que la gestion de la compétence, caractéristique de l'exigence de nos corps, passe par un libre accès à la candidature sur les postes vacants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

La représentante régionale du SNITPECT-FO,



Jeanne-Marie Gouiffès